

23 mar 2007 -16:00

Appartient à Conseil des ministres du 23 mars 2007

Plan horeca

Mesures relatives à l'horeca prise en exécution de l'accord gouvernemental

Mesures relatives à l'horeca prise en exécution de l'accord gouvernemental

Sur proposition de M. Marc Verwilghen, ministre de l'Economie, le Conseil des ministres a pris connaissance d'une note qui donne un aperçu des mesures relatives à l'horeca prise au cours de la législature, en exécution de l'accord gouvernemental. Les initiatives concernant la sécurité alimentaire :- la concertation trimestrielle du secteur et de la DG Contrôle de l'AFSCA,- la représentation au Comité consultatif de l'Agence alimentaire,- l'assouplissement dans le domaine de l'autocontrôle,- la simplification administrative grâce au système d'autorisations de denrées alimentaires à durée indéterminée,- l'édition du Guide pour l'instauration d'un système d'autocontrôle dans le secteur horeca. Les initiatives concernant la fiscalité :- l'élaboration des normes de contrôle fiscal minimales,- l'instauration d'un taux réduit de TVA,- la déductibilité fiscale des frais de restaurant,- la suppression de la taxe de patente,- la déduction d'investissement pour l'installation d'un système d'extraction ou d'épuration d'air. Les initiatives sur le plan social :- l'alignement des salaires forfaitaires,- le choix du mode de déclaration préalable d'occupation de travailleurs. Les initiatives concernant la simplification administrative :- la suppression des licences de débits de boissons,- la suppression des fiches d'hôtel,- la simplification de la loi d'établissement.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe